



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE****

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 22/10/21.

### **SECURITE ROUTIERE**

Appel à la vigilance sur les routes avant les départs en congés.

Depuis le début de l'année 2021, on constate une légère baisse du nombre d'accidents corporels dans le Cantal, avec 91 accidents constatés, 104 blessés et 4 personnes tuées au 30 septembre 2021, contre 97 accidents comptant 115 blessés et 6 personnes tuées sur la même période en 2020. Il faut malgré tout rester vigilants avec la saison que nous abordons.

En automne, un seul mot d'ordre : voir et être vu des autres usagers de la route.

Feuilles mortes sur la route, chaussée glissante, soleil rasant, traversées d'animaux sauvages, la brume, la pluie, le brouillard... À l'arrivée de l'automne les risques sur la route sont plus importants. Aussi, le préfet du Cantal invite les usagers de la route à la plus grande prudence et à adapter leur conduite aux conditions météorologiques.

La chaussée mouillée réduit l'adhérence des pneus : adaptez votre vitesse à l'état de la route et allongez de façon significative la distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède.

En cas de forte pluie, les feux de brouillard avant peuvent compléter les feux de route ou feux de croisement en dehors des agglomérations et sur les routes étroites et sinueuses.

Les cyclistes, motos et piétons qui circulent sur la voie publique doivent impérativement se faire voir et porter des vêtements réfléchissants.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

Avant un grand trajet, à l'approche des départs en vacances, il convient d'effectuer des points de contrôle de sécurité du véhicule : niveaux, essuie-glaces, dispositifs d'éclairage et clignotants, freins, état et pression des pneus.

Enfin, le préfet du Cantal rappelle que la route est un espace commun et qu'il est nécessaire de maintenir la plus grande vigilance afin d'éviter les drames humains que sont les accidents de la route.

« On a tous le pouvoir de sauver une vie » : c'est dans cet esprit que notre comportement contribue à rendre les routes plus sûres, et permet de vivre, ensemble, en sécurité sur les routes.

Ce vendredi 22 octobre 2021 à 17h sur le secteur d'Aurillac, le préfet Serge CASTEL était présent auprès des forces de police nationale du Cantal lors d'un contrôle routier de prévention visant à rappeler les bons réflexes aux usagers de la route.

**PRÉFET DU CANTAL**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

# CONDUIRE EN AUTOMNE

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE**

- Phares**  
Veillez à ce que les phares de votre véhicule soient en ordre (bien réglés) et en bon état de marche.  
Allumez vos phares dès que la luminosité du jour diminue ou lorsque les conditions de circulation sont mauvaises.
- Attention aux traversées de gibier**  
Soyez attentifs aux panneaux qui indiquent la traversée d'animaux sauvages.  
Ralentissez, même en l'absence de signalisation, lors de la traversée de massifs forestiers.
- Brouillard**  
Le temps froid et humide peut générer du brouillard. Si c'est le cas, gardez vos distances et allumez vos phares anti-brouillard.
- Feuilles mortes et humides**  
Un freinage brusque sur une couche de feuilles mortes et humides peut facilement entraîner une glissade incontrôlable.
- Gardez vos distances de sécurité**  
Si vous circulez sur des routes jonchées de feuilles mortes soyez prudent et gardez ici aussi une distance de sécurité, surtout par temps humide.
- Ayez à portée de main des lunettes de soleil**
- Les cyclistes, motos et piétons**  
qui circulent sur la voie publique doivent impérativement se faire voir par les automobilistes et porter des vêtements réfléchissants. Cette règle est particulièrement de mise sur le chemin de l'école.

Tel. : 04.71.46.23.14 / 04.71.46.23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC